

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE RELATIVE À L'UNESCO

2026 ET 2027



La présente publication a été produite par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site officiel du gouvernement du Québec à [Québec.ca/unesco](https://quebec.ca/unesco).

Pour plus d'information :

Direction des organisations, des forums internationaux et des institutions européennes
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
525, boulevard René-Lévesque Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5R9
Canada

Téléphone : 418 649-2400

Télécopieur : 418 649-2656

Courriel : qc.unesco@mri.gouv.qc.ca

Site Web : [Québec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/relations-internationales](https://quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/relations-internationales)

Dépôt légal – Juin 2026

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-555-04151-6 (imprimé)

ISBN : 978-2-555-04146-2 (électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2026

Source de la photographie en page couverture : gouvernement du Québec | Le Globe symbolique dans les jardins de l'UNESCO

Mot du ministre



Le 4 novembre 2026, l'UNESCO célébrera les 80 ans de l'entrée en vigueur de son acte constitutif. Fondée avec l'ambition de bâtir une paix durable par la coopération entre les peuples, l'organisation place depuis ses débuts l'être humain au cœur de son action. En misant sur l'éducation, la science et la culture, elle contribue au développement de sociétés plus justes, inclusives et résilientes. Dans un monde confronté à des défis croissants et à des périodes d'instabilité, les rôles de l'UNESCO et du multilatéralisme demeurent plus pertinent que jamais.

Le Québec est fier d'assurer une présence unique au sein de cette enceinte des Nations Unies depuis maintenant 20 ans. Cette participation découle de l'accord conclu entre le Québec et le Canada le 5 mai 2006, un jalon historique pour les relations internationales du Québec.

Grâce à cette présence, le Québec peut faire entendre sa voix sur la scène multilatérale et contribuer aux travaux de l'UNESCO dans ses champs de compétence. L'UNESCO offre également une tribune privilégiée pour échanger avec les 194 États membres et participer aux réflexions sur les grands enjeux mondiaux. Le Québec prend part aux débats internationaux, défend ses intérêts et contribue à l'élaboration de normes et de solutions face aux défis contemporains. Il soutient également l'action de l'UNESCO en y déployant des stagiaires et des professionnelles et professionnels qui mettent leur expertise au service de l'organisation. Cette présence témoigne de l'engagement du Québec envers le multilatéralisme et de sa volonté de contribuer activement à la construction du monde de demain.

Nous avons exercé un fort leadership dans le dossier de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, en amont de son adoption en 2005 et jusqu'à aujourd'hui, notamment grâce à notre travail fédérateur pour rallier les États et faire avancer la découvrabilité des contenus culturels pour faire face aux défis actuels posés par l'essor du numérique.

Le Québec dispose désormais d'un profil enviable au sein de cette organisation.

Au cours des années 2026 et 2027, nous garderons le cap vers l'objectif d'aller de l'avant avec un protocole additionnel à cette convention, tout en poursuivant un engagement déterminé dans les domaines de l'éducation et de la science.

Par le lancement de cette stratégie, je suis heureux de vous présenter le fruit de nos réflexions quant aux priorités d'action et de réitérer l'engagement du gouvernement du Québec envers la mission et les valeurs de l'UNESCO.

Christopher Skeete

Ministre des Relations internationales
et de la Francophonie

Mot du représentant



L'année 2026 constitue un jalon hautement symbolique pour le déploiement de l'action internationale du Québec, marquant le 20^e anniversaire de l'Accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada relatif à l'UNESCO. Unique en son genre, cet accord confère au Québec un statut particulier parmi les États fédérés et lui permet de participer activement aux travaux de l'UNESCO.

Depuis 20 ans, le Québec s'affirme avec constance et crédibilité dans ses champs de compétence à l'UNESCO, témoignant de son attachement aux principes du multilatéralisme. Par son engagement, son savoir et sa participation, il contribue à la promotion de la diversité culturelle et linguistique, à la conservation de la biodiversité, aux débats éthiques qui animent la science ainsi qu'au partage des connaissances et de l'expertise issues de son formidable milieu de l'éducation et de la recherche. Cette contribution génère des retombées concrètes tant pour l'enrichissement des travaux de l'UNESCO que pour le rayonnement du Québec à l'international.

Ce partenariat dynamique avec le Canada permet au Québec de jouer pleinement son rôle au sein des réseaux de l'UNESCO, en collaboration étroite avec les institutions québécoises et canadiennes ainsi qu'avec d'autres acteurs de la société civile.

Les dernières années ont été stratégiques pour le Québec, qui s'est grandement investi dans le dialogue international sur la régulation des plateformes numériques de même que sur la protection de la diversité et la découvrabilité des contenus culturels en ligne. La contribution des représentantes et des représentants qui m'ont précédé a été déterminante dans la sensibilisation des États membres de l'UNESCO à ces enjeux.

Les avancées récentes du Comité intergouvernemental sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles en faveur de l'adoption d'un protocole additionnel relatif à la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique ouvrent des perspectives importantes. L'année 2027 sera cruciale pour en assurer la concrétisation.

De nombreux autres défis guideront également l'action du Québec à l'UNESCO au cours de cette période. Parmi ceux-ci, notons la nécessité de préserver la créativité et la place de l'humain dans un contexte d'utilisation croissante de l'intelligence artificielle, tant en éducation qu'en culture. S'ajoute le défi permanent de la recherche en sciences, en biodiversité et en environnement, où les enjeux de conservation, de préservation et d'éthique demeurent constants et auxquels nos chercheurs et experts québécois contribuent d'une façon exceptionnelle.

Le Québec participe activement à la réflexion mondiale sur les transformations numériques, les avancées scientifiques et la préservation de la nature. À l'instar de l'UNESCO, il partage la volonté de préserver l'humanité face aux défis et aux changements en cette période d'incertitude. Nous avons été, nous sommes et nous serons engagés et présents, plus que jamais.

Le gouvernement du Québec agira avec la même volonté et la même détermination au regard de ces enjeux et de ces priorités pour les prochaines années.

Denis Simard

Représentant du Québec

Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO

Table des matières

Introduction	1
L'UNESCO en bref	4
Priorités gouvernementales	5
Culture	5
Sciences	8
Éducation	11
Communauté Québec-UNESCO	14
Conclusion	23

Introduction

L'UNESCO traverse une phase de transformation déterminante qui s'inscrit dans un mouvement plus large de réforme du système des Nations Unies, connu sous le nom de l'initiative ONU80. Dans ce cadre, l'initiative UNESCO80 vise à porter une vision renouvelée d'une organisation davantage centrée sur les peuples, en réévaluant notamment l'exécution de son mandat afin d'en accroître l'efficacité et l'impact concret sur les sociétés à travers ses domaines d'intervention.

Portée par le nouveau directeur général, M. Khaled El-Enany, cette réforme institutionnelle s'opère dans un environnement mondial incertain et imprévisible, marqué entre autres par la multiplication des conflits. Elle s'inscrit également dans un contexte organisationnel fragilisé par le retrait annoncé de deux États membres, qui prendra effet en décembre 2026.

À cet égard, le gouvernement du Québec réaffirme son engagement à contribuer aux travaux, aux réunions et aux conférences de l'UNESCO. Alignée sur le cycle biennal de l'Organisation, la Stratégie québécoise relative à l'UNESCO constitue un cadre structurant visant à actualiser et à orienter l'action du Québec pour les années 2026 et 2027.

Pour cette période, le gouvernement du Québec se fixe les objectifs suivants :

- défendre les intérêts du Québec dans les domaines relevant de sa compétence;
- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes internationales;
- soutenir le travail de l'UNESCO par la mise à disposition de stagiaires et de professionnels québécois;
- valoriser l'expertise du Québec en partageant ses pratiques, tout en s'inspirant de celles développées par les autres États membres.

Ces objectifs se déclinent particulièrement, mais sans s'y limiter, autour des priorités gouvernementales suivantes :

- la diversité des expressions culturelles à l'ère numérique;
- l'éthique des sciences et des technologies;
- le Programme sur l'Homme et la biosphère;
- l'éducation au développement durable;
- l'éducation aux médias et à l'information;
- l'éducation culturelle et artistique.

Dans la réalisation de ses mandats prioritaires, le gouvernement du Québec pourra notamment compter sur ses partenaires de la grande communauté Québec-UNESCO, qui l'appuie depuis 2006 et qui s'est renforcée au fil des ans.



20^e anniversaire de l'Accord Québec-Canada relatif à l'UNESCO

Le 5 mai 2026 a marqué le 20^e anniversaire de l'Accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada relatif à l'UNESCO. Cet accord inédit, qui reconnaît la spécificité du Québec, contribue à son rayonnement international et consacre la présence officielle du gouvernement du Québec au sein de la Délélegation permanente du Canada auprès de l'UNESCO.

Dispositif institutionnel unique au sein de l'Organisation et dans le système des Nations Unies, cet accord permet au Québec de faire entendre sa voix auprès des 194 États membres de l'UNESCO sur des enjeux fondamentaux tels que l'éducation, la culture, l'intelligence artificielle, la science ouverte et l'égalité des genres. Il permet en outre au Québec de contribuer à l'élaboration de normes internationales et d'exercer une diplomatie de terrain auprès des États membres dans les domaines relevant de sa compétence.

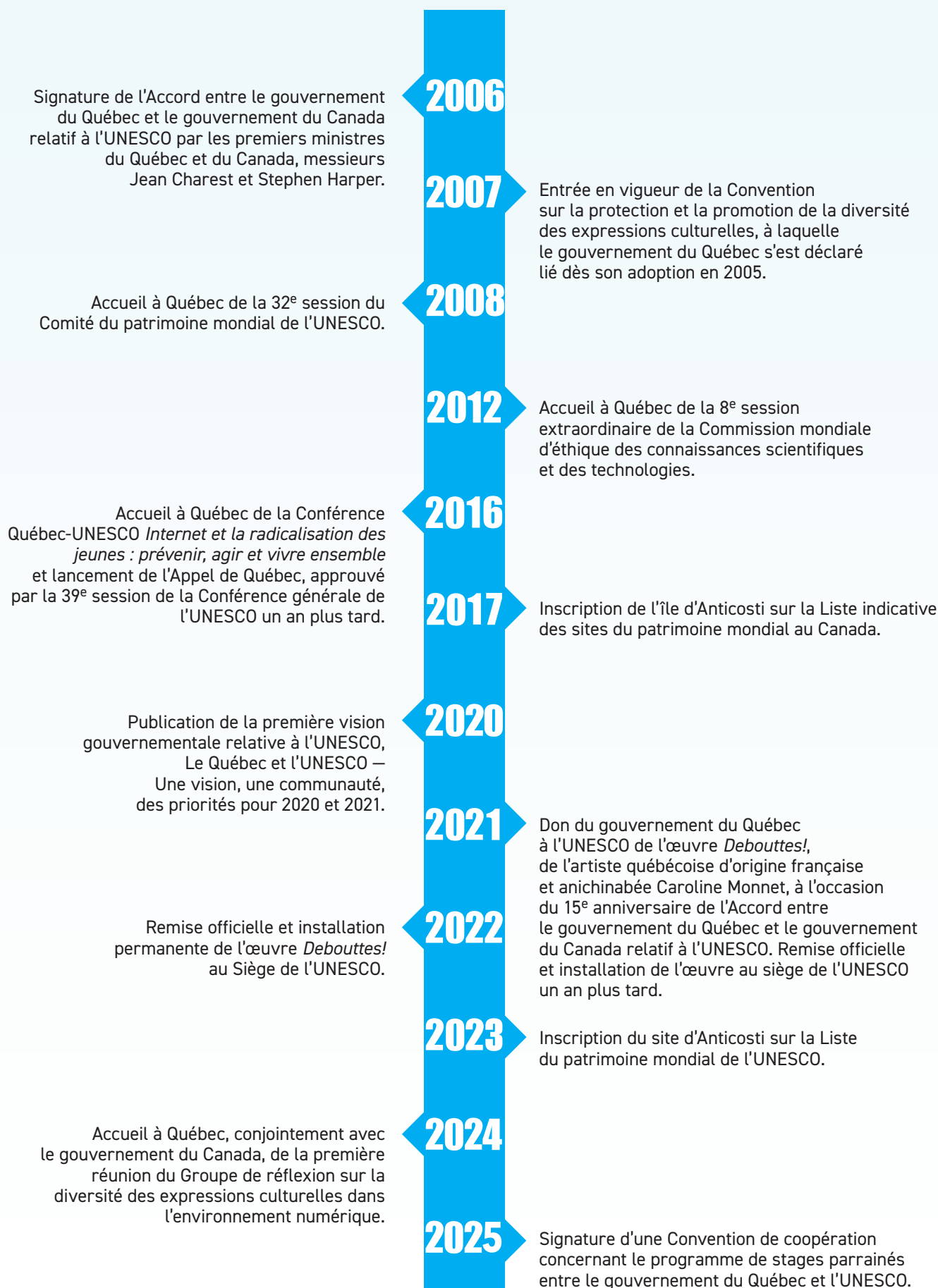


Le premier ministre du Canada, Stephen Harper, et le premier ministre du Québec, Jean Charest, signant l'Accord Québec-Canada relatif à l'UNESCO, le 5 mai 2006.



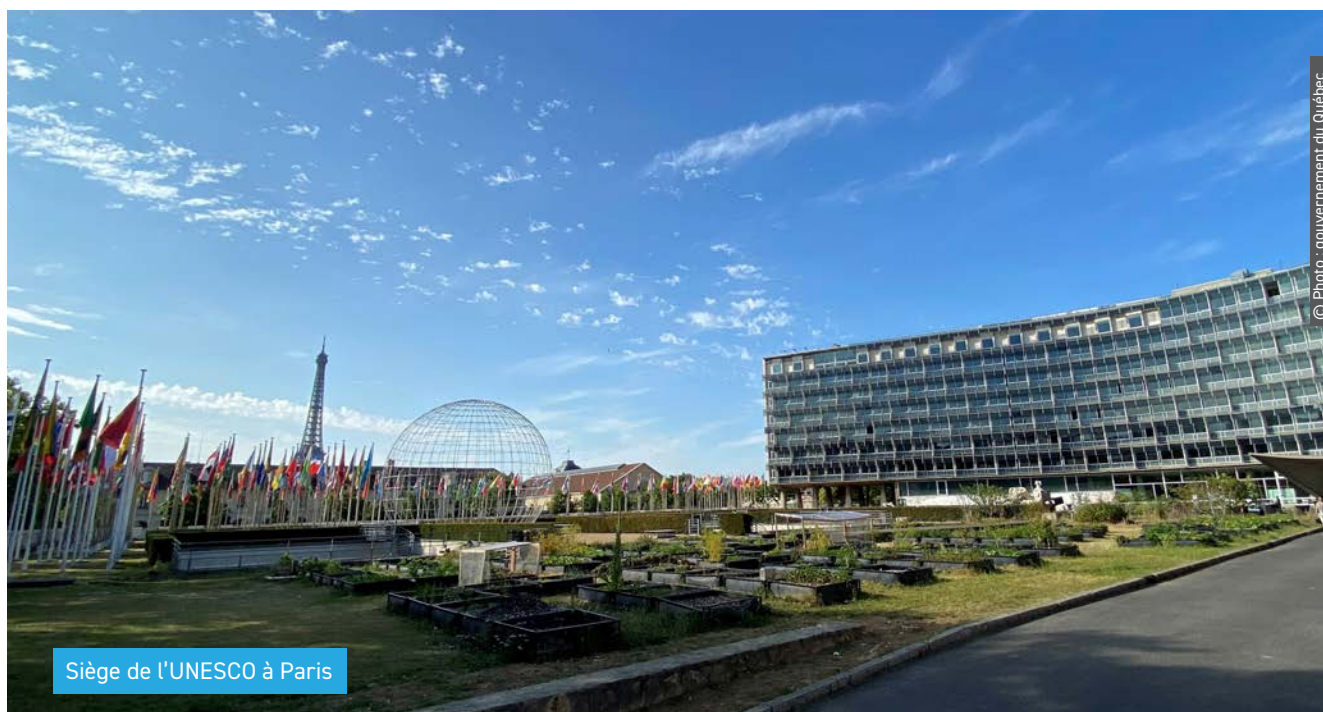
La première ministre Christine Fréchette s'est adressée aux ambassadeurs et délégués permanents à l'occasion d'un événement soulignant le 20^e anniversaire de l'Accord Québec-Canada relatif à l'UNESCO tenu au siège en mai 2026.

Quelques moments marquants depuis 2006



L'UNESCO EN BREF

Date de création	16 novembre 1945
Siège	Paris, France
Mission	Contribuer à l'édification de la paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel
Quatre grands secteurs thématiques	Éducation, culture, sciences, communication et information
Deux priorités globales	Afrique Égalité des genres
Deux groupes prioritaires	Jeunesse Petits États insulaires en développement
Direction générale	M. Khaled El-Enany, élu le 6 novembre 2025 pour un mandat de quatre ans (2025-2029), assisté d'une directrice générale adjointe et de sept sous-directeurs généraux
Composition	194 États membres (au 31 mars 2026) Six groupes électoraux : I. Europe occidentale et Amérique du Nord, II. Europe orientale, III. Amérique latine et Caraïbes, IV. Asie et Pacifique, V(a). Afrique et V(b). États arabes Le Canada est membre du groupe électoral I.
Organes directeurs	Conférence générale (194 États membres) : se réunit tous les deux ans et constitue l'organe décisionnel suprême de l'UNESCO Conseil exécutif (58 États membres) : se réunit deux fois par année Secrétariat : représente la branche exécutive



Siège de l'UNESCO à Paris

Priorités gouvernementales

CULTURE



À titre de nation francophone de 9 millions de personnes en Amérique du Nord, entourée de près de 400 millions d'anglophones, le Québec a toujours souhaité préserver sa spécificité culturelle et linguistique. La culture constitue donc naturellement l'un des vecteurs fondamentaux de l'action internationale du Québec.

Il va sans dire que l'UNESCO, en tant qu'agence onusienne responsable de la culture, permet au Québec d'exercer sa compétence culturelle sur la scène internationale en participant activement aux grandes réflexions internationales en cours, en partageant son expertise et ses meilleures pratiques dans ce domaine et en contribuant à la création de normes mondiales.

De fait, le rôle déterminant du Québec dans les travaux ayant mené à l'adoption, en 2005, de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles a ouvert la voie à la signature de l'Accord Québec-Canada relatif à l'UNESCO, qui lui a depuis permis d'élargir son action auprès de cette organisation.

Plus de 20 ans après son adoption, la Convention de 2005 est aujourd'hui encore une priorité gouvernementale sur le plan international. Cette convention, qui reconnaît la nature à la fois culturelle et économique des activités, des biens et des services culturels, et qui réaffirme le droit souverain des gouvernements d'adopter des politiques et des mesures afin de protéger et de promouvoir la diversité des expressions culturelles, est toujours vitale et d'actualité. Le Québec est plus que jamais investi dans la mise en œuvre et le renforcement de cet instrument international, en particulier à l'ère numérique.



Une diplomatie culturelle basée sur la découvrabilité

Le paysage culturel mondial a beaucoup évolué depuis 20 ans. La consommation de la culture repose aujourd'hui largement sur un environnement numérique qui permet d'accéder à une quantité sans précédent de contenus culturels. En contrepartie, cette profusion de contenus ne garantit pas leur diversité linguistique, leur découvrabilité et, de manière générale, la diversité des expressions culturelles. Ainsi, alors que la culture joue un rôle fondamental dans l'épanouissement et le développement des sociétés, y compris économique, la prédominance des géants numériques et leur capacité à orienter la mise en avant et la consommation de contenus spécifiques, principalement ceux par rapport auxquels ils ont d'un intérêt financier, posent un risque réel d'homogénéisation culturelle et de concentration économique.

Les statistiques démontrent une situation préoccupante quant à la consommation de contenus culturels québécois et francophones, notamment par les jeunes, sur les grandes plateformes mondiales. Par exemple, la part d'écoute d'interprètes du Québec (français, anglais, autre langue ou instrumental) sur les plateformes de services de diffusion de musique en continu n'était que de 7 % en 2024 (contre 8 % en 2022¹). De manière générale, on peut affirmer que, dans l'environnement numérique, le contenu francophone et québécois est peu souvent mis de l'avant.

Il s'agit d'un constat partagé par de nombreux pays quant à leurs cultures respectives, qui estiment ainsi que l'environnement numérique actuel n'offre pas un reflet juste de leur production artistique et de leur réalité linguistique et identitaire.

Au regard de cette situation, le Québec mène, depuis 2023, une action vigoureuse à l'UNESCO afin que les instances de la Convention se penchent sur les enjeux du numérique et sur les moyens de mieux outiller les États pour y faire face. Avec le soutien notamment du Groupe francophone à l'UNESCO, le Québec a plaidé avec succès pour la mise en place d'un groupe d'experts internationaux chargé de formuler des recommandations sur les enjeux prioritaires suivants :

- la diversité linguistique des contenus culturels en ligne;
- la découvrabilité des contenus culturels nationaux et locaux;
- la transparence des plateformes numériques;
- les impacts de l'intelligence artificielle sur les industries culturelles et créatives.

1 Institut de la statistique du Québec, [Musique en continu : une croissance plus modérée au Québec en 2024](#), communiqué de presse, 27 août 2025.



Évènement à l'Assemblée nationale du Québec soulignant le lancement de la première rencontre du Groupe de réflexion sur la diversité des expressions culturelles à l'ère du numérique, coorganisée par les gouvernements du Québec et du Canada en mai 2024.

Les travaux de ce groupe d'experts, dont la première rencontre à Québec, en mai 2024, a été coorganisée par les gouvernements du Québec et du Canada, ont mené à la publication, la même année, d'un rapport comportant 11 recommandations. Déjà, les 10 recommandations non contraignantes ont été adoptées par les Parties à la Convention et plusieurs sont en cours de réalisation. Elles visent l'échange d'informations et de bonnes pratiques, la sensibilisation et le plaidoyer ainsi que le renforcement des capacités.

Au cours des années 2026 et 2027, le gouvernement du Québec continuera à faire campagne en faveur de la recommandation normative du groupe d'experts, soit l'adoption d'un protocole additionnel à la Convention de 2005 dans l'environnement numérique. Le Québec est d'avis qu'un tel protocole rattaché à la Convention de 2005 permettrait d'enrichir et de compléter cette dernière, en ajoutant de nouveaux principes et engagements, lesquels viseraient à répondre aux défis induits par les technologies numériques, particulièrement celles dans le domaine de l'intelligence artificielle. En outre, cet instrument juridique contraignant constituerait un bouclier international, soit un outil multilatéral solide, sur lequel peuvent s'appuyer les lois et les politiques culturelles nationales à l'ère du numérique.

En concertation avec le Canada et la société civile québécoise, au premier chef la Coalition pour la diversité des expressions culturelles, le Québec entend ainsi poursuivre le dialogue avec l'ensemble des Parties à la

Convention quant à l'opportunité d'un protocole additionnel, et ce, en vue de la 11^e session de la Conférence des Parties du printemps 2027, au cours de laquelle une résolution finale à ce sujet est attendue. En particulier, le Québec souhaite contribuer à maintenir la mobilisation du Groupe francophone auprès de l'UNESCO, de même que celle des États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, autour d'un nouvel instrument juridique international.

Enfin, en cohérence avec ses priorités en matière de culture à l'international, notamment à l'UNESCO, le Québec a été proactif en adoptant, le 11 décembre 2025, la Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique. D'une part, celle-ci introduit un nouveau droit à la découvrabilité des contenus culturels d'expression originale de langue française et d'accès à de tels contenus dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. D'autre part, elle prévoit la possibilité pour le gouvernement de mettre en place des obligations s'appliquant aux plateformes numériques de visionnement et d'écoute ainsi qu'aux fabricants de téléviseurs intelligents et d'appareils connectés.

À l'international, le Québec fait la promotion de ces nouveaux leviers auprès de gouvernements qui, comme lui, sont à la recherche de solutions pour renforcer leur souveraineté culturelle.

Culture et intelligence artificielle

La démocratisation des outils d'intelligence artificielle, notamment générative, amène des perspectives et des défis importants pour le milieu culturel à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, le Québec surveille de près les effets des systèmes d'intelligence artificielle sur les industries culturelles et créatives et, plus largement, sur la culture. Il contribue aux travaux de l'UNESCO sur l'intelligence artificielle, en renforçant le dialogue afin que les enjeux propres à la culture soient pris en compte dans les échanges portant sur le développement et l'encadrement de cette technologie. Le Québec suivra notamment de près les synergies qui s'opéreront au sein de l'UNESCO entre les secteurs responsables de mettre en œuvre, respectivement, la Convention de 2005 et la Recommandation de 2021 sur l'éthique de l'intelligence artificielle.

Une diplomatie scientifique intensifiée

Les avancées rapides de la science et des technologies transforment en profondeur nos institutions, nos économies et nos sociétés. Dans un contexte mondial marqué par l'incertitude et la méfiance, le Québec reconnaît le rôle essentiel de la diplomatie scientifique pour renforcer la coopération internationale, relever les défis mondiaux et veiller à ce que les progrès technologiques bénéficient à l'ensemble de l'humanité.

Le Québec demeure un acteur convaincu de l'importance de la collaboration entre les milieux de la recherche scientifique et de la diplomatie, des décideurs politiques et des organisations internationales. La diplomatie scientifique constitue un levier stratégique pour accélérer le développement durable, promouvoir le respect des droits de la personne et contribuer à l'édification d'une paix durable. Elle permet de transformer les défis en opportunités, de soutenir la prospérité collective et de garantir un partage équitable et responsable des retombées scientifiques et technologiques.

Parallèlement, le Québec promeut et met en œuvre les principes et les valeurs de la science ouverte, notamment le libre accès, la découvrabilité des contenus scientifiques, le multilinguisme et la démocratisation des savoirs.

Pour la période biennale en cours, le Québec a pour objectifs:

- de contribuer aux réflexions internationales sur les enjeux éthiques liés aux sciences et aux technologies;
- d'appuyer les initiatives de l'UNESCO en matière de conservation de la biodiversité dans le cadre du Programme sur l'Homme et la biosphère;
- d'amorcer une collaboration dans la gestion durable de l'eau, notamment par l'entremise du Programme hydrologique intergouvernemental.



Tenue du Dialogue ministériel mondial sur la diplomatie scientifique en mars 2025 au siège de l'UNESCO.

Éthique des sciences et des technologies

Le gouvernement du Québec entend jouer un rôle actif dans l'élaboration et la mise en œuvre de normes internationales en matière d'éthique des sciences et des technologies.

Le gouvernement du Québec est engagé dans le développement et l'utilisation responsables de l'intelligence artificielle. Dans la foulée de la Recommandation de 2021 sur l'éthique de l'intelligence artificielle, le Québec participe volontairement à la méthodologie d'évaluation de l'état de préparation (*Readiness Assessment Methodology* – RAM) de l'UNESCO, reconnue à l'échelle internationale. Cette démarche vise à cerner les forces, les défis et les besoins stratégiques liés au développement et à l'utilisation responsables de l'intelligence artificielle au Québec.



Par ailleurs, le gouvernement du Québec accorde une importance particulière au rayonnement de l'expertise scientifique québécoise et de son milieu de la recherche. Avec l'appui du Fonds de recherche du Québec (FRQ), il prévoit notamment renouveler un prêt d'expert postdoctoral en éthique des sciences au siège de l'UNESCO, afin de soutenir la mise en œuvre de la Recommandation de 2025 sur l'éthique des neurotechnologies. Le Québec contribue également aux travaux en éthique de l'intelligence artificielle par la mise à disposition d'un stagiaire québécois dans le cadre du PSOI.

De plus, le Québec demeure attentif aux travaux du Comité international de bioéthique ainsi qu'à l'évolution des réflexions menées au sein de l'UNESCO sur l'informatique quantique, un domaine en pleine expansion, qui présente à la fois des possibilités considérables et des enjeux éthiques importants.

Enfin, le gouvernement du Québec peut s'appuyer sur la Commission de l'éthique en science et en technologie, créée en 2001, qui a pour mission de conseiller le gouvernement du Québec sur toute question relative aux enjeux éthiques liés à la science et à la technologie et de susciter la réflexion sur ces derniers.

UNE DIPLOMATIE ENVIRONNEMENTALE AXÉE SUR LA BIODIVERSITÉ

Le Québec poursuivra sa participation au sein de programmes phares de l'UNESCO, notamment le Programme sur l'Homme et la biosphère ainsi que le Programme hydrologique intergouvernemental.

Programme sur l'Homme et la biosphère

À la suite de l'élection du Canada au Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB), pour un mandat de quatre ans (2025-2029), le Québec participera aux délibérations canadiennes en amont des réunions annuelles du Conseil. Il y fera valoir des positions en faveur d'une gouvernance saine et cohérente avec les accords multilatéraux en environnement, notamment le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

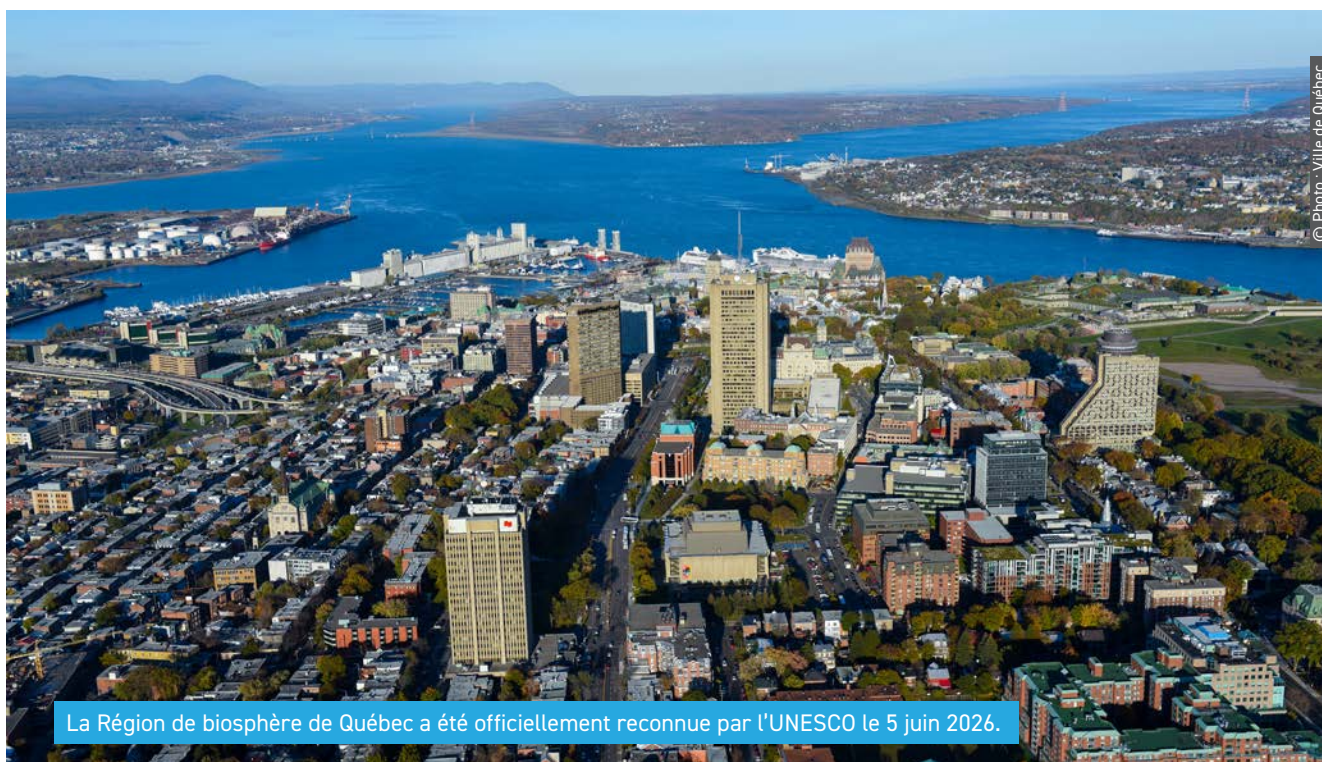
En cohérence avec les groupes prioritaires de l'UNESCO, le Québec appuie les initiatives visant à renforcer l'engagement des jeunes dans le cadre du MAB. À cet effet, il soutiendra la participation de jeunes professionnels des régions de biosphère du Québec à la rencontre biennale du réseau régional Europe et Amérique du Nord (EuroMAB), prévue à Parksville, en Colombie-Britannique, en septembre 2026.

Le gouvernement du Québec poursuivra ses efforts afin de mettre en valeur les projets, les actions et les pratiques innovantes développés au sein des cinq régions de biosphère du Québec.

Programme hydrologique intergouvernemental

Bien que le Québec dispose de ressources hydriques abondantes, des problèmes de disponibilité locale et saisonnière se manifestent de plus en plus, accentués par les effets des changements climatiques. Ces constats exigent un renforcement des connaissances, une meilleure diffusion de celles-ci et une adaptation des pratiques de gestion afin de mieux répondre aux nouvelles réalités hydriques.

Dans le cadre de la Décennie internationale de l'eau 2018-2028, le Québec souhaite contribuer aux réflexions et aux travaux de l'UNESCO sur la gestion durable de l'eau par l'entremise du Programme hydrologique intergouvernemental. En adéquation avec son Plan national de l'eau, le Québec entend acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau, en collaboration avec les autres parties prenantes du domaine.



La Région de biosphère de Québec a été officiellement reconnue par l'UNESCO le 5 juin 2026.

ÉDUCATION



Droit fondamental et pilier du développement des sociétés, l'éducation constitue une priorité incontournable du Québec et relève exclusivement de sa compétence. En cohérence avec les principes défendus par l'UNESCO, notamment son souhait d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, inclusive et équitable, le Québec place l'éducation au cœur de son développement, en misant sur l'accessibilité, la qualité de l'enseignement et la réussite de tous les apprenants.

Du fait de sa participation directe et active aux travaux de l'UNESCO, le gouvernement du Québec assure son rayonnement dans le domaine de l'éducation auprès de l'Organisation et de ses États membres :

- en exprimant ses positions sur des projets d'instrument normatif et en contribuant à en influencer le contenu;
- en mettant de l'avant ses priorités;
- en partageant ses bonnes pratiques avec les autres États membres et en s'inspirant de celles de ces derniers.

Le Québec demeure activement mobilisé dans les échanges internationaux portant sur l'évolution des systèmes éducatifs, notamment dans les forums relevant de l'UNESCO. Dans un contexte de transformations rapides, marqué, entre autres, par les avancées de l'intelligence artificielle, les enjeux climatiques et les mutations sociales, il contribue à l'élaboration de réponses adaptées aux réalités contemporaines. À ce titre, le Québec valorise des approches axées sur le développement de compétences essentielles, le renforcement de la résilience des milieux éducatifs et la promotion de pratiques inclusives, afin de mieux préparer les apprenants aux défis d'un monde en constante évolution.

Parmi les dossiers du secteur éducation qui interpellent particulièrement le Québec en 2026 et en 2027 figurent les suivants.



La sous-ministre adjointe, Marie-Josée Blais, du ministère de l'Éducation, lors de la 43^e session de la Conférence générale, en novembre 2025.

Apprentissage numérique et intelligence artificielle

L'essor de l'intelligence artificielle et, plus largement, des technologies numériques transforme en profondeur les systèmes éducatifs. Dans ce contexte, l'UNESCO souligne la nécessité d'adapter en continu les approches éducatives afin de tirer pleinement parti de ces innovations, tout en préparant les apprenants du monde entier à évoluer de manière éclairée dans un environnement numérique en constante mutation. Cela se traduit notamment par un accent accru sur le développement des compétences numériques, de la pensée critique et de l'usage responsable des technologies. Disposant d'une expertise en intelligence artificielle et en technologies éducatives, le Québec sera appelé à participer au dialogue mondial sur ce thème, entre autres lors de la *Semaine de l'apprentissage numérique* de l'UNESCO, qui a lieu chaque année en septembre.

Éducation aux médias et à l'information

Véritable fléau mondial, la désinformation fragilise la confiance des citoyens à l'égard des sources d'information et contribue à la polarisation des débats publics. Dans un environnement numérique en constante évolution, marqué notamment par l'essor des plateformes sociales et des contenus générés par l'intelligence artificielle, il devient essentiel de renforcer les compétences critiques des apprenants ainsi que leur capacité à évaluer la fiabilité des sources et à comprendre les mécanismes de production et de diffusion de l'information. Afin de mieux répondre à cet enjeu, le Québec entend poursuivre ses actions en matière d'éducation aux médias et à l'information et contribuer au partage d'expertise en littératie médiatique à l'échelle internationale.



En marge de la 43^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, rencontre avec le sous-directeur général pour la communication et l'information, Tawfik Jelassi (à gauche), en compagnie de Magda Fusaro, vice-présidente du Comité exécutif de la Commission canadienne pour l'UNESCO, Denis Simard, représentant du gouvernement du Québec, et Philippe Hébert, conseiller.

Éducation culturelle et artistique

Le Québec a participé aux consultations qui ont mené à l'adoption, en 2024, du nouveau Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique. L'UNESCO a également développé un guide de mise en œuvre de ce cadre. Elle invite ses États membres à participer activement au mécanisme mondial de suivi et à partager, sur une base volontaire, des données et pratiques afin de favoriser l'apprentissage mutuel et l'élaboration de politiques fondées sur des données actuelles. Fort de son expérience de plus de 25 ans en la matière, le Québec entend non seulement faire valoir son expertise, mais aussi s'inspirer des pratiques et dispositifs mis en œuvre ailleurs et qui allient la culture, l'enseignement des arts et l'éducation.

Éducation au développement durable

Dans un contexte mondial marqué par l'accélération du changement climatique, l'érosion de la biodiversité et la persistance des inégalités sociales, les sociétés sont appelées à repenser leurs modèles de développement. Ces défis, à la fois complexes et interdépendants, nécessitent des réponses collectives fondées sur la connaissance, la collaboration et l'innovation. À cet égard, l'éducation au développement durable s'impose comme un levier essentiel pour outiller les citoyens, dès leur plus jeune âge, à comprendre les enjeux contemporains et à y contribuer de manière éclairée. Réitérant l'importance de cette approche éducative, le Québec poursuivra sa participation active aux initiatives découlant du Partenariat pour une éducation verte, auquel il a adhéré officiellement en 2024, tout en s'inspirant des bonnes pratiques partagées par les autres membres de cette communauté et en valorisant l'expertise développée sur son territoire.

Objectif de développement durable lié à l'éducation (ODD 4 – Éducation 2030)

L'atteinte de l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4), qui vise à assurer une éducation de qualité, inclusive et équitable pour tous, constitue un enjeu central dans le contexte des transformations sociales, économiques et environnementales contemporaines. Reconnaissant le rôle déterminant de l'éducation comme levier de développement et de cohésion sociale, le Québec s'inscrit activement dans la mise en œuvre de cet objectif, en cohérence avec les orientations portées par l'UNESCO. À cet effet, il contribue aux exercices de reddition de comptes et continuera de suivre avec intérêt les progrès réalisés vers l'atteinte de cet objectif.

Pour conclure, le Québec entend poursuivre ses efforts afin de favoriser l'accès des jeunes Québécoises et Québécois à des occasions d'apprentissage au sein de l'UNESCO, par le biais du PSOI ou d'autres initiatives visant à mieux faire connaître le fonctionnement de la diplomatie multilatérale et à préparer la relève.



Rencontre entre la sous-directrice générale pour l'Éducation, Stefania Giannini, et la sous-ministre adjointe, Marie-Josée Blais, du ministère de l'Éducation, en marge de la 43^e session de la Conférence générale.



Le ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M. Christopher Skeete et la sous-directrice générale pour l'administration et le management, M^{me} Jennifer Linkins lors de la signature de la Convention de coopération concernant le programme de stages parrainés entre le gouvernement du Québec et l'UNESCO, le 25 novembre 2025. Des stagiaires sont déployés dans différents secteurs de l'UNESCO, dont celui de l'éducation.

Communauté Québec-UNESCO

La Communauté Québec-UNESCO représente l'ensemble des acteurs québécois engagés dans la mise en œuvre des valeurs et des programmes de l'Organisation ainsi que dans la gestion, le développement et le rayonnement des désignations de l'UNESCO au Québec.



Elle rassemble des partenaires issus des milieux gouvernementaux, de l'éducation, de la recherche, de la culture, des villes et des territoires engagés dans les réseaux et les désignations de l'UNESCO. Elle inclut également des acteurs de la société civile, qui occupent une place essentielle dans les travaux de l'UNESCO, de même que deux organisations internationales dont le siège se situe au Québec, soit l'Institut de statistique de l'UNESCO et l'Organisation des villes du patrimoine mondial. Ainsi, l'action du Québec à l'UNESCO s'appuie notamment sur l'expertise, la diversité et l'engagement de ce réseau, qui en constitue une composante fondamentale.

COMMUNAUTÉ QUÉBEC-UNESCO



Contribuer à l'édification de la paix, à l'élimination de la pauvreté,
au développement durable et au dialogue interculturel

DÉLÉGATION PERMANENTE DU CANADA AUPRÈS DE L'UNESCO



REPRÉSENTANT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC



AFFAIRES
MONDIALES
CANADA

2006

ACCORD ENTRE
LE GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC ET
LE GOUVERNEMENT
DU CANADA
RELATIF À L'UNESCO



MINISTÈRE DES RELATIONS
INTERNATIONALES
ET DE LA FRANCOPHONIE



Le gouvernement du Québec est représenté
à part entière et selon son désir au sein de
toutes les délégations canadiennes aux travaux,
réunions et conférences de l'UNESCO.

Lors de ces travaux, réunions et conférences,
tout représentant du gouvernement du Québec
a droit d'intervenir pour compléter la position
canadienne et faire valoir la voix du Québec.

PARTENAIRES

PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

QUÉBEC

- Ministère de l'Éducation
- Ministère de l'Enseignement supérieur
- Ministère de la Culture et des Communications
- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

CANADA

- Affaires mondiales Canada
- Patrimoine canadien
- Parcs Canada

PARTENAIRES DES RÉSEAUX DE L'UNESCO AU QUÉBEC

- Chaires UNESCO
- Sites du patrimoine mondial
- Réserves de biosphère
- Géoparc mondial UNESCO
 - Villes créatives
- Écoles associées de l'UNESCO
 - Réseau UNEVOC
- Municipalités inclusives
- Mémoire du monde

PARTENAIRES UNESCO HORS SIÈGE

- Institut de statistique de l'UNESCO
- Organisation des villes du patrimoine mondial

PARTENAIRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Organisations non gouvernementales
- Professeurs et chercheurs
- Organismes jeunesse

PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

L'action menée par le gouvernement du Québec à l'UNESCO s'appuie d'abord sur le Comité interministériel relatif à l'UNESCO, dont le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) assure la coordination. Outre le MRIF, le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie sont les membres permanents de ce comité.

D'autres ministères et organismes sont ponctuellement interpellés, en fonction des sujets qui retiennent l'attention à l'UNESCO. L'expertise du scientifique en chef et du FRQ, par exemple, est régulièrement sollicitée.

COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

La [Commission canadienne pour l'UNESCO](#) (CCCUNESCO) est un partenaire de premier plan, notamment pour la consultation des représentants de la société civile québécoise ainsi que pour la valorisation de leur expertise et de leur action au Canada comme à l'étranger. Elle agit comme catalyseur de réflexion et d'action sur un large éventail de questions. Elle coordonne aussi la vaste majorité des activités, des réseaux et des processus de désignation de l'UNESCO au Canada. La CCUNESCO regroupe plus de 300 membres, dont un bon nombre en provenance du Québec.

PARTENAIRES DES RÉSEAUX DE L'UNESCO AU QUÉBEC

Chaires UNESCO

Ce programme réunit des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui, sur la base d'un certain nombre de critères, s'associent à l'action de l'UNESCO pour faire progresser les connaissances sur des sujets d'intérêt commun.



Au Québec, 23 chaires de recherche, sur un total de 42 au Canada, appartiennent à ce réseau. Elles bénéficient d'un soutien financier du FRQ.

- [Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison](#), Cégep Marie-Victorin
- [Chaire UNESCO sur les matériaux et les technologies pour la conversion, l'économie et le stockage de l'énergie](#), Institut national de la recherche scientifique
- [Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles](#), Université Laval
- [Chaire UNESCO pour la conception et la construction d'écoles solidaires et durables](#), Université Laval et Université Laurentienne
- [Chaire UNESCO Dialogues pour un avenir durable](#), Université McGill
- Chaire UNESCO sur l'Asie globale et les sciences humaines, Université McGill
- [Chaire UNESCO sur l'électronique verte et soutenable](#), Polytechnique Montréal
- [Chaire UNESCO en ingénierie durable sur les technologies solaires appliquées](#), Polytechnique Montréal
- [Chaire UNESCO en prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents](#), Université de Sherbrooke, Université Concordia, Université du Québec à Montréal
- [Chaire UNESCO en paysage urbain](#), Université de Montréal
- [Chaire UNESCO sur les politiques éducatives et la profession enseignante](#), Université de Montréal, TÉLUQ
- [Chaire UNESCO en transmission culturelle chez les Premiers peuples comme dynamique de mieux-être et d'empowerment](#), Université du Québec à Chicoutimi
- [Chaire UNESCO sur la science ouverte](#), Université de Montréal
- [Chaire UNESCO en communication et technologies pour le développement](#), Université du Québec à Montréal
- [Chaire UNESCO d'étude des fondements philosophiques de la justice et de la société démocratique](#), Université du Québec à Montréal
- [Chaire UNESCO de développement curriculaire](#), Université du Québec à Montréal
- [Chaire UNESCO en changements environnementaux à l'échelle du globe](#), Université du Québec à Montréal
- [Chaire UNESCO en sport pour le développement, la paix et l'environnement dans une perspective multidisciplinaire et globale](#), Université du Québec à Montréal
- [Chaire UNESCO en démocratie, citoyenneté mondiale et éducation transformatrice](#), Université du Québec en Outaouais
- Chaire UNESCO en évaluation socioéconomique de la biodiversité des écosystèmes, Université du Québec en Outaouais
- [Chaire UNESCO en analyse intégrée des systèmes marins](#), Université du Québec à Rimouski
- [Chaire UNESCO en petite enfance et intervention précoce inclusive](#), Université du Québec à Trois-Rivières
- [Chaire UNESCO en recherche intervention sur les ressources naturelles en Afrique et le développement durable](#), Université du Québec à Trois-Rivières

À ces chaires UNESCO s'ajoute le secrétariat du Réseau des chaires UNESCO en communication, ORBICOM.

- [Orbicom](#) – Le Réseau international des Chaires UNESCO en communication.



© Photo : René Bourque

Anticosti, Côte-Nord



© iStock

Région de biosphère de Charlevoix, Capitale-Nationale

Sites du patrimoine mondial

Sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO des lieux ou des biens culturels, naturels ou mixtes qui possèdent une valeur universelle exceptionnelle.

En plus d'assurer la protection de ces sites pour les générations actuelles et à venir, leur inscription sur cette liste est reconnue pour engendrer des retombées économiques importantes, en raison d'un rayonnement international et d'une affluence touristique accrus.

À ce jour, 1 248 sites culturels, naturels et mixtes répartis dans 170 pays figurent sur cette liste. Le Canada en dénombre 22, dont 3 se trouvent au Québec.

- [Arrondissement historique du Vieux-Québec](#) (Capitale-Nationale)
- [Parc national de Miguasha](#) (Gaspésie)
- [Anticosti](#) (Côte-Nord)

Régions de biosphère

Les régions (ou réserves) de biosphère abritent des écosystèmes terrestres, marins et côtiers. Elles sont en quelque sorte des laboratoires de développement durable dans lesquels les communautés développent des projets favorisant la cohabitation harmonieuse des populations et de la nature. Ces régions appuient notamment les pays dans l'atteinte de certains objectifs fixés dans le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal. Le réseau mondial regroupe 784 régions dans 142 pays. Le Canada en compte maintenant 20, dont 5 au Québec, ce qui en fait la province canadienne détenant le plus de régions de biosphère sur son territoire.

- [Région de biosphère du mont Saint-Hilaire](#) (Montréal)
- [Région de biosphère de Charlevoix](#) (Capitale-Nationale)
- [Région de biosphère du Lac-Saint-Pierre](#) (Mauricie-Centre-du-Québec)
- [Région de biosphère Manicouagan-Uapishka](#) (Côte-Nord)
- Région de biosphère de Québec (Capitale-Nationale)



Géoparc mondial UNESCO de Percé



©Photo : Alexandre Choquette - Tourisme Montréal

La Ville de Montréal a célébré en 2026 le 20^e anniversaire de sa désignation en tant que Ville UNESCO de design.

Géoparcs mondiaux UNESCO

Le réseau des géoparcs mondiaux UNESCO regroupe des sites et des paysages d'importance géologique internationale. Ceux-ci permettent d'encourager un tourisme durable, d'éduquer et de sensibiliser les jeunes ainsi que les visiteurs à l'héritage et à l'histoire géologique du territoire, de protéger un environnement unique et de favoriser la recherche en sciences de la terre. À ce réseau appartiennent 241 géoparcs de 51 pays. Cinq d'entre eux se trouvent au Canada, dont un au Québec.

- [Géoparc mondial UNESCO de Percé](#) (Gaspésie).

Villes créatives

Les villes créatives de l'UNESCO placent la créativité et les industries culturelles au cœur de leurs plans locaux de développement et coopèrent activement à l'échelle internationale. Elles œuvrent dans l'un ou l'autre des huit domaines suivants : architecture, artisanat et arts populaires, arts numériques, design, film, gastronomie, littérature et musique. Dans le monde, on compte 408 villes qui en font partie. Des cinq villes créatives au Canada, deux sont au Québec.

- [Montréal, Ville UNESCO de design](#)
- [Québec, Ville UNESCO de littérature](#)

Écoles associées de l'UNESCO

Le Réseau des écoles associées de l'UNESCO est formé de près de 10 000 établissements scolaires répartis dans 167 pays qui souscrivent aux valeurs de l'UNESCO. Le Canada en dénombre plus d'une centaine, dont 25 au Québec. L'administration du [Réseau des écoles associées de l'UNESCO du Québec](#) est assurée par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) qui, à cette fin, bénéficie du soutien financier du ministère de l'Éducation du Québec.

Réseau UNEVOC-UNESCO

Le Réseau UNEVOC-UNESCO appuie des établissements qui renforcent l'enseignement et la formation techniques et professionnels dans une perspective internationale. Ceux-ci contribuent au développement de politiques et de pratiques éducatives utiles au marché du travail et encouragent l'apprentissage continu. Le Réseau regroupe quelque 253 établissements dans le monde. Le Canada en compte trois, dont un au Québec.

- [Cégep de la Gaspésie et des Îles](#)

Municipalités inclusives

La Coalition internationale des villes inclusives et durables rassemble des municipalités soucieuses d'améliorer leurs politiques de lutte contre le racisme, la discrimination, l'exclusion et l'intolérance. Son pendant canadien, la Coalition des municipalités inclusives, recense 123 membres, dont 24 au Québec.

- [Commission canadienne pour l'UNESCO](#) – Coalition des municipalités inclusives.

Mémoire du monde

Le programme Mémoire du monde regroupe des collections et des documents dont l'UNESCO reconnaît la valeur hautement significative. Le Registre international Mémoire du monde contient 12 inscriptions canadiennes, dont 6 du Québec, qui en détient le plus grand nombre au pays.

- [Court-métrage *Voisins* de Norman McLaren](#)
- [Fonds d'archives du Séminaire de Québec \(1623-1800\)](#)
- Série de films *Le Son des Français d'Amérique* de Michel Brault et André Gladu
- [Archives des Augustines du Canada](#)
- [Archives de John Peters Humphrey](#)
- [Archives photographiques Notman](#)

En plus de ces inscriptions, le Registre Mémoire du monde du Canada comprend 37 éléments, dont 8 sont détenus par des institutions basées au Québec.

- [Archives de l'Acfas](#)
- [Selections from the Gospels in the dialect of the Inuit of Little Whale River](#)
- [Fonds Canadian Pacific Railway](#)
- [Témoins de cultures fondatrices : des livres anciens en langues autochtones \(1556-1900\)](#)
- [La ville de Québec et ses environs en images \(1860-1965\) : les archives photographiques du fonds J. E. Livernois ltée](#)
- [Au champ d'honneur : Manuscrit autographe et copies contemporaines](#)
- [Fonds Oscar Peterson](#)
- [Archives sur le service des Canadiens noirs dans le 2^e Bataillon de construction](#)



Les Archives des Augustines du Canada, Monastère des Augustines

© Photo : Monastère des Augustines

PARTENAIRES DE L'UNESCO HORS SIÈGE

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

Fondé en 1999 et établi à Montréal depuis 2001, l'[ISU](#) est un organe de l'UNESCO. Il est la source officielle et fiable de données comparables, à l'échelle internationale, sur l'éducation, la science, la culture et la communication. L'ISU bénéficie du soutien financier du gouvernement du Québec en vertu de la Politique d'accueil des organisations internationales.

Organisation des villes du patrimoine mondial

Il en va de même du Secrétariat général de l'[Organisation des villes du patrimoine mondial](#) (OVPM), qui a pignon sur rue à Québec depuis 1993.

S'appuyant sur un réseau de huit secrétariats régionaux, l'OVPM a pour mission d'aider les villes qui en sont membres à adapter et à perfectionner leur mode de gestion en fonction des exigences particulières liées aux sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le réseau regroupe 109 villes membres (2025), dont la ville de Québec.

PARTENAIRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Sans faire partie de réseaux formels, d'autres partenaires peuvent contribuer à l'action et au rayonnement du Québec par leur expertise de pointe sur différentes questions. Ces partenaires sont notamment des organisations non gouvernementales (ONG), des professeurs et des chercheurs, ou encore des organismes jeunesse.

ONG partenaires de l'UNESCO

L'UNESCO établit des partenariats officiels avec des organisations non gouvernementales internationales, régionales, nationales ou locales. Ces ONG se voient ainsi conférer un statut de consultation ou d'association. Le Québec compte huit ONG partenaires de l'UNESCO.

- Acfas
- [Agence universitaire de la Francophonie](#)
- [Centre d'étude et de coopération internationale](#)
- Institut international d'études administratives de Montréal
- [Organisation universitaire interaméricaine](#)
- [Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle](#) (hébergée par la Coalition pour la diversité des expressions culturelles)
- [Vues d'Afrique](#)
- [Wapikoni mobile](#)

ONG accréditées

De plus, des ONG sont accréditées pour assurer des fonctions consultatives auprès du Comité intergouvernemental découlant de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Au Québec, c'est le cas de 10 ONG.

- [Association canadienne d'ethnologie et de folklore](#)
- [Carrefour mondial de l'accordéon](#)
- [Centre d'interprétation de la culture traditionnelle Marius-Barbeau](#)
- [Centre de valorisation du patrimoine vivant](#)
- [Conseil québécois du patrimoine vivant](#)
- [Femmes et traditions](#)
- [Institut Tshakapesh](#)
- [Les Forges de Montréal](#)
- [Société québécoise d'ethnologie](#)
- Théâtre La Danse du Dragon



PROGRAMME DE stages en organisations internationales

Des jeunes professionnels du Québec en stage à l'UNESCO

Dans le cadre du PSOI, le gouvernement du Québec offre un appui tangible à l'UNESCO, ainsi qu'à d'autres organisations internationales de renom, en mettant à leur disposition de jeunes professionnels québécois des 2^e et 3^e cycles universitaires pour la réalisation de stages d'une durée de 6 mois. Hautement qualifiés, ces jeunes contribuent de manière significative au rayonnement et à l'image de marque du Québec, agissant comme de véritables ambassadeurs.

Depuis la création du PSOI en 2000, plus de 80 stages ont été réalisés au sein de différents secteurs de l'UNESCO, notamment au Secrétariat de la Convention de 2005 qui bénéficie d'un stagiaire québécois en continu depuis 2007.

Le financement gouvernemental de ces stages est majoritairement assuré par le MRIF, en collaboration avec divers ministères et organismes, dont le FRQ, grâce auquel des stages ont été effectués dans les domaines de l'océanographie, de la science ouverte, de l'éthique de l'intelligence artificielle et, tout récemment, de l'éducation aux médias et à l'information ainsi que de l'éducation au développement durable.



La première ministre, Christine Fréchette, et le représentant du Québec, Denis Simard, en compagnie de jeunes Québécois effectuant un stage à l'UNESCO, dans le cadre du Programme de stages en organisations internationales.

Conclusion

Le bilan des actions réalisées par le Québec après deux décennies de présence à l'UNESCO est remarquable. L'UNESCO constitue une vitrine exceptionnelle permettant de faire rayonner toute l'expertise du Québec sur la scène internationale. La communauté Québec-UNESCO est d'ailleurs plus mobilisée que jamais en vue de poursuivre cette mission.

Avec sa spécificité et ses compétences, le Québec continuera de faire entendre sa voix et de défendre ses intérêts auprès de l'UNESCO. Certes, les défis actuels sont nombreux, mais l'engagement du Québec envers l'Organisation et sa contribution aux grands débats mondiaux demeureront présents et significatifs.

En somme, porté par une vision claire et une mobilisation renouvelée, le Québec poursuivra le déploiement d'une diplomatie d'influence constructive et de réalisation au sein de l'UNESCO, en cohérence avec ses priorités et ses intérêts.



